

DATE DE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION POUR LE DEUXIEME TRIMESTRE (du 07 JANVIER au 29 MARS 2019)

Du lundi 03 au vendredi 14 Décembre de 7H 30 à 12 H 00

FERME LE MERCREDI**NOTES AUX PARENTS**

Compte tenu des événements survenus au mois de septembre 2018 (grève, tempête, cyclone), le service de restauration n'a pas été assuré le 13, le 20, le 21, le 27 et 28 septembre.

Je vous informe que sur les repas non consommés durant ces 5 jours :

- 2 jours ont déjà été déduits sur le forfait du 1^{er} trimestre (septembre à décembre)
- les 3 jours restants seront déduits du montant à payer de janvier à mars 2018.

TARIF 2^{ème} trimestre

Forfait demi-pension 2^{ème} trimestre : 84,00 €

Remboursement grève/cyclone 10 jours : - 6,30 €

Somme à payer au 2^{ème} trimestre = **77,70 euros**

Paielements

➤ **En ligne** : Vous avez la possibilité de régler en ligne sur le site internet du Collège

Dans 

tapez

Collège Edmond Lucien Valard

Suivre la procédure en cliquant sur



1) Vous devez vous inscrire

2) Ensuite vous recevrez un code (dans un délai de 24 à 48h)

A l'aide de celui-ci, vous pourrez procéder aux différents paiements, (voire même en plusieurs fois).

➤ **Espèces**

➤ **Chèques** : **Inscrire le nom, prénom et la classe de votre enfant au dos du chèque et déposer celui-ci, dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'ordre de : l'agent-comptable collège E-L VALARD**



☞ Monsieur l'Agent-comptable n'accepte plus les chèques différés pour cause d'abus

☞ Les retenues sur les bourses seront effectuées sur demande écrite, à l'attention de Madame la Principale jusqu'au 30 Janvier 2019.

☞ En cas de perte ou de dégradation de la carte d'accès, vous devrez payer celle-ci 10,82 € (tarif voté au CA du 1^{er} décembre 2016)

La Principale

T. GERVINET-GRANDU

